



*Concours d'accès en troisième année
Programme Grande Ecole
Session de Septembre 2011
Epreuve de Comptabilité Générale & Analytique
Durée : 3 heures*

Partie I : Etude de cas

L'entreprise A.B.C est une société anonyme au capital de 1 200 000 DH.

Cette entreprise fabrique deux produits :

- Le produit A à partir de la matière première M
- Le produit B à partir de la matière première N.

Les matières premières utilisées passent d'abord dans l'atelier 1 où elles perdent 15% de leur poids. La matière M ainsi traitée passe directement dans l'atelier 3. La matière N traitée passe dans l'atelier 2 puis dans l'atelier 3. Les matières traitées dans l'atelier 3 perdent 4% de leur poids.

Les deux produits, en voie de finition obtenus dans l'atelier 3, passent ensuite à l'atelier 4 de finition avant d'être livrés au magasin de stockage.

Les déchets de l'atelier 1 entraînent des frais d'enlèvement de 0,25 DH par kilogramme (frais non compris dans le tableau de répartition des charges indirectes).

Les déchets de l'atelier 3 sont vendus à 0,60DH le kilogramme.

Pendant le mois de Juin, la quantité de la matière première N utilisée représente les 2/3 de la quantité de la matière M consommée.

Pour le calcul des coûts de revient, on met à votre disposition les données du mois de Juin 2011 suivantes :

1- Etat des stocks et des encours réels :

Eléments	Achats du mois	Stocks et en-cours au 01/05/2011	Stocks et en-cours Au 31/05/2011
Mat. M	18 500 kg à 4,60 DH/kg	6 500 kg pour 37 082 DH	9 950 kg
Mat. N	11 400 kg à 8,50 DH/kg	8 600 kg pour 91 658 DH	9 924 kg
Pdt. Fini A		3 250 kg pour 106 005 DH	3 490 kg
Pdt. Fini B		3 000 kg pour 129 420 DH	3 100 kg
Encours At. 3			
- Pdt A		46 069,80 DH	—
- Pdt B		—	27 436,80 DH

2- Tableau de répartition des charges indirectes :

Eléments	Approv.	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Distrib.
Répartition secondaire	32 800	124 500	85 000	155 400	94 500	31 360
U.O.	1 DH MP achetées	kg MP utilisées	—	kg MP utilisées	1 kg de pdts fabriqués	1 000 DH de vente
Nbre d'U.O	?	25 000	—	—	—	?

3- Charges de main d'œuvre directe :

Atelier 1 : Produit A 5 000 heures à 6 DH & Produit B 1 800 heures à 6 DH

Atelier 2 : Produit B 2 500 heures à 7,50 DH

Atelier 3 : Produit A 5 625 heures à 8 DH & Produit B 3 400 heures à 8 DH

4- Ventes de produits finis :

Produit A : 12 000 kg à 45 DH

Produit B : 8 000 kg à 55 DH

5- Autres renseignements :

- Il a été tenu compte, dans le tableau de répartition des charges indirectes, de la rémunération des capitaux propres au taux annuel de 10%.
- Diverses charges de la comptabilité générale estimées à 15 000 DH ne sont pas incorporables.
- On retiendra deux chiffres après la virgule dans les coûts des unités d'œuvre.

Travail à faire :

1. Présenter le schéma technique de fabrication
2. Etablir le tableau de répartition des charges indirectes
3. Calculer les coûts d'achat et présenter les inventaires permanents des matières M et N
4. Calculer les coûts de production et présenter les inventaires permanents des produits A et B
5. Calculer les coûts de revient des produits A et B
6. Calculer les résultats analytiques des produits A et B

Partie II : QCM. Répondez en cochant la réponse juste ou en remplissant la case indiquée.

Q1- Le 04/09/N, l'entreprise a acheté des marchandises à un fournisseur français, montant 9.000€ A cette date, 1€ = 11,10 Dhs. Quel compte doit-on utiliser pour l'enregistrement du 31/12/N, sachant que 1€ = 11,20 Dhs et que le règlement aura lieu le 04/02/N+1 :

- Ecart de conversion Actif
- Ecart de conversion Passif
- Perte de change

Q2- Les titres de placement sont :

- Des titres durables acquis dans un but stratégique
- Des obligations à + 1 an
- Des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance

Q3- La valeur d'un titre possédé par l'entreprise a augmenté sur le marché. Doit-on enregistrer cette augmentation :

- Oui
- Non

Par respect de quel principe comptable :

- Principe de clarté
- Principe du coût historique
- Principe de prudence

Q4- Les charges à répartir sur plusieurs exercices font partie des :

- Immobilisations financières
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations en non valeurs

Q5- L'entreprise accorde par virement bancaire un prêt à un employé sur une période de 3 ans. Quel compte doit-elle utiliser :

- Avances et acomptes au personnel
- Rémunération du personnel
- Prêt au personnel

Q6- L'entreprise verse par virement bancaire des intérêts relatifs aux obligations (sur 15 ans) émises depuis 2 ans. Quel compte doit-on utiliser pour enregistrer cette opération :

- Intérêts des emprunts et dettes

- Emprunts obligataires
- Intérêts et produits assimilés

Q7- Au 31/12, quand l'Actif est inférieur au Passif, cela signifie que :

- L'entreprise a réalisé un Résultat Net (SD)
- Les emplois réalisés dépassent les ressources initialement mises à la disposition de l'entreprise
- Les ressources apportées sont supérieures aux emplois réalisés

Q8- La société a contracté le 01/10/N un emprunt de 600.000 DH au taux de 8%. Les remboursements se feront en 5 remboursements en capital annuel égaux, le premier devant avoir lieu le 01/10/N+1. Les intérêts de l'emprunt seront versés aux mêmes dates que les remboursements. Les intérêts courus non échus à constater au 31/12/N seront de :

- 12.000 DH
- 30.000 DH
- 40.000 DH
- 48.000 DH

Q9- Etat des créances douteuses au 31/12/N : (Taux de TVA : 20%)

Noms	Créances TTC au 31/12/N	Provisions au 31/12/N-1	Règlement au cours de N	Observations
Faiz	7.440	1.550	2.976	Porter la provision à 50% du solde
Bachraoui	2.760	1.380	-	Encaissement probable de 70%
Tarfaoui	4.956	1445,5	1.800	Règlement pour solde

Par ailleurs, la créance de 3.246 DH (TTC) , TVA : 20% , sur le client Rachidi est totalement irrécouvrable.

Remplir le tableau selon la situation de chaque client au 31/12/N ?

Noms	Pertes Certaines	Dotations de l'exercice N	Reprises de l'exercice N
Faiz			
Bachraoui			
Tarfaoui			
Rachidi			

Q10- Le 25/10/N, l'entreprise a payé au titre des dommages et intérêts 14.000 DH relatifs au litige avec un client pour le quel elle a déjà comptabilisé une provision de 12.000 l'année précédente. Seule l'écriture relative à l'enregistrement des frais est passée par le comptable.

Ainsi, il y a lieu de comptabiliser au 31/12/N :

- Une dotation aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés
- Une reprise sur provision pour risques et charges
- Une dotation aux provisions pour risques et charges
- Aucune écriture.